

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	11
- votants	13
- absents	1

Date de convocation :

**9 mars 2022**

Date d'affichage :

**9 mars 2022**

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 005-210501458-20220315-030\_2022-DE

Berger  
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune **ST JEAN ST NICOLAS**

**Séance du mardi 15 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 15 mars à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

**Présents** : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL

**Absents et représentés** : Claude GUET (a donné pouvoir à Monique JANIK) – Déborah BELIN (a donné pouvoir à Thierry BAUD)

**Absent** : Jérémy VINCENT

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N°030/2022 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ÉVENEMENT « PARTIR EN LIVRE »**

**Le Maire expose :**

La médiathèque municipale de St-Jean-St-Nicolas participe depuis 6 ans à la manifestation nationale autour de la littérature jeunesse « Partir en Livre ».

Fort du succès rencontré auprès du jeune public et des familles et la volonté de développer les actions en faveur de la lecture publique, le projet se développe chaque année. En 2018, un partenariat a eu lieu et permet à l'événement d'être un projet inter-bibliothèques avec outre la médiathèque de St Jean St Nicolas, les médiathèques de St Bonnet en Champsaur et de St Firmin qui participent afin de toucher un public encore plus large et développer la lecture publique sur le territoire pendant un temps de vacances propice à la découverte et l'éveil du public.

En 2019, la médiathèque de Chabottes rejoint le projet.

Enfin, en 2022, la médiathèque d'Ancelle et du Noyer s'adjoignent au projet.

Le Conseil Départemental peut être sollicité pour subventionner cette action dans le cadre de l'aide aux projets d'action culturelle des bibliothèques publiques.

La dépense subventionnable prévisionnelle de l'événement pour l'année 2022 se monte à **8 000 €**.

**Le Conseil Municipal délibère et décide de :**

↳ **SOLLICITER** le Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour la réalisation de cette action à hauteur de **3 000 €**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme  
**LE MAIRE,**  
**Rodolphe PAPET**



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

**24 MARS 2022**